



**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Maison du Département aménagement et développement
territorial de l'Artois

Rue de l'Université – CS 50019
62401 BÉTHUNE Cedex
Artois.GestionDP@pasdecals.fr

Dossier suivi par : Frédéric SANSON – 03.21.25.19.03

Service Gestion Voirie : Méline LOMBREZ : 03.21.25.19.04

SIVOM DE L'ARTOIS

BP 60006
62091 HAISNES Cedex

Objet : Avis sur demande de PA n° 0622522200001.

Madame,

En réponse à votre demande du 5 mai 2022, relative à la construction d'un lotissement de 57 lots libres de constructeur et 2 macrolots situés sur la RD169, rue du Touret au territoire de la commune de LA-COUTURE au droit des parcelles cadastrées sections AC142, AC140, AC143, AC141, AC149, AC150 et AC144 sur la demande de SNC NEXITY FONCIER CONSEIL représentée par M. RIGOT Arnaud.

J'émet un **avis favorable** sous réserve que le pétitionnaire respecte les remarques suivantes :

- Les traversées de chaussées pour les raccordements aux réseaux des concessionnaires devront être réalisées par fonçage.
- Le pétitionnaire devra adresser une demande de permission de voirie à nos services pour connaître notamment les prescriptions du raccordement des voiries sur la route départementale.
- Pour des raisons de sécurité, la voirie du futur lotissement, située à proximité du carrefour rue de Lobiau / rue du sergent Yannick Briand sera obligatoirement une voirie à sens unique, de la route départementale vers le futur lotissement.
- Le pétitionnaire devra consulter la commune de La-Couture concernant d'une part la présence de la haie située le long du piétonnier et d'autre part les stationnements matérialisés sur la voirie départementale.
- Une demande d'alignement devra être adressée à nos services afin de définir l'implantation des coffrets des lots situés le long de la voirie départementale.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée

17/05/2022

Signé électroniquement par
Cecile RUSCH
Directrice de la maison du Département
aménagement et développement
territorial de l'Artois